

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE
ET DES ÉLECTIONS

**Décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial portant sur
l'autorisation du projet d'extension d'un magasin à l enseigne « IKÉA »
à Montpellier (34)**

**Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault,**

Au terme de ses délibérations en date du 21 mars 2013 prises sous la présidence de Mme Fabienne ELLUL, Sous-préfet, Secrétaire Générale adjointe, représentant le Préfet de l'Hérault

- VU la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment son article 102 ;
 - VU la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, dite S.R.U., relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;
 - VU le code de commerce ;
 - VU le code de l'urbanisme ;
 - VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18 et L 5211-9 ;
 - VU le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
 - VU l'arrêté préfectoral n° 2012-I-217 du 27 janvier 2012 instituant la Commission départementale d'aménagement commercial de l'Hérault ;
 - VU l'arrêté préfectoral n° 2013-01-235 du 31 janvier 2013 fixant la composition de la C.D.A.C. chargée de statuer sur la demande visée ci-dessous ;
 - VU la demande enregistrée sous le n°2013/2/AT le 25 janvier 2013 formulée par la S.N.C. Meubles IKÉA France et la S.A.S. IKÉA Développement sises 425 Rue Henri Barbusse à PLAISIR (78), en vue d'être autorisées à l'extension de 5 200 m² de surface de vente d'un magasin spécialisé dans l'équipement de la maison à l'enseigne « IKÉA », d'une surface de vente actuelle de 13 200 m², portant à 18 400 m² la surface de vente totale après réalisation, qui agissent respectivement en qualité d'exploitant du magasin et propriétaire des murs, situé Zone Odysseum – 1 Place de Troie – à MONTPELLIER(34) ;
 - VU le rapport favorable présenté par la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer ;
- Après qu'en aient délibéré les membres de la commission :

CONSIDÉRANT que le projet correspond à la vocation de la zone AU1-2 du P.L.U. destinée à l'implantation d'activités économiques, commerciales et équipements de loisirs ;

CONSIDÉRANT que le projet d'extension correspond aux orientations définies par le S.C.O.T. et le P.L.U. en vigueur en matière d'aménagement du territoire sur ce secteur ;

CONSIDÉRANT que l'extension du magasin n'impactera pas sur la zone concernée ;

A DÉCIDÉ d'accorder l'autorisation d'exploitation commerciale par 7 voix "Pour" et 1 voix « Contre ».

Ont voté pour l'autorisation du projet :

- M. Max LEVITA, représentant le Maire de la commune d'implantation
- M. Lionel LOPEZ, représentant le Maire de la commune Lattes
- M. Christian QUIOT, représentant le Maire de la commune de Castelnaud-le-Lez
- M. Alain BARRANDON, représentant le Président de la Communauté d'agglomération de Montpellier
- M. Michel GUIBAL, représentant le Président du Conseil Général de l'Hérault
- M. Jacky BESSIERES, personnalité qualifiée en matière de consommation
- Mlle Géraldine CUILLERET, personnalité qualifiée en matière de développement durable

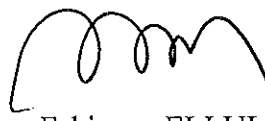
A voté contre le projet d'implantation :

- M. Michel PERIER, représentant le Maire de la commune de Nîmes

En conséquence, est accordée à la S.N.C. Meubles IKÉA France et à la S.A.S. IKÉA Développement sises 425 Rue Henri Barbusse à PLAISIR (78), qui agissent respectivement en qualité d'exploitant du magasin et propriétaire des murs, l'autorisation de l'extension de 5 200 m² de surface de vente d'un magasin spécialisé dans l'équipement de la maison à l'enseigne « IKÉA », d'une surface de vente actuelle de 13 200 m², portant à 18 400 m² la surface de vente totale après réalisation, situé Zone Odysseum – 1 Place de Troie – à MONTPELLIER (34) ;

Fait à Montpellier, le **28 MARS 2013**

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet



Fabienne ELLUL